

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 13 février 2020 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 6 février 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michäel QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Pierrick Berthou, Manuel Pottier , Hervé Noël, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Jeannette Boulic, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h40
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Alain Kerhervé

Absente : Cindy Le Hen

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance : Géraldine Guet

25. ORGUE DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME : AVENANT N°1 A LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE QUIMPERLE ET LES AMIS DE L'ORGUE

Exposé :

L'association des Amis de l'Orgue du pays de Quimperlé avait acquis l'ancien orgue de l'église de Mulheim/Mosel (Allemagne) en 2005, et commandé sa restauration à Monsieur Hervé CAILL, facteur d'orgue.

L'orgue avait été démonté, stocké pendant de nombreuses années, le temps que soient achevés les travaux de restauration de l'église Notre-Dame.

Autorisée par délibération du conseil municipal du 8 décembre 2015, la cession de l'orgue à la Ville de Quimperlé n'a été effective qu'en septembre 2018.

Suite au transfert du marché de restauration à la Ville, l'instrument est actuellement en train d'être remonté dans l'église Notre-Dame de l'Assomption et sera inauguré en avril 2020.

L'association avait, par courrier en date du 28 novembre 2018, accepté de prendre à sa charge une somme de 5 357,00 € HT, pour les opérations de remontage de l'orgue.

Par ailleurs l'association avait également prévu de garder à sa charge la fourniture, estimée à 5872,00 €HT, des tuyaux nécessaires au remplacement des jeux suivants, non compris au marché, à savoir :

- Un jeu de Trompette 8 pieds sur le grand orgue ;
- Un jeu de Douçaine 16 pieds.

L'association a proposé à la Ville d'ajouter ces prestations au marché de Monsieur CAILL, puis de rembourser ces sommes.

Elle a également proposé de fixer à 1745,78€HT le montant des révisions que l'association s'engage à rembourser à la Ville.

La Ville fera donc l'avance de la somme totale de 12974,78€ que l'association remboursera à la Ville une fois les travaux terminés.

Il est proposé de consigner ces diverses dispositions dans un avenant à la convention qui avait été signée le 26 septembre 2018.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention avec l'Association des Amis de l'Orgue du Pays de Quimperlé.

Avis favorable de la commission culture du 16 janvier 2020

Avis favorable de la commission « finances, évaluation des politiques publiques et administration générale » du 5 février 2020

P.J. : convention

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.